Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260604-2026_06_04_03-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin, à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente à Cléden-Cap-Sizun, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 29 mai deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Michel VAN PRAET

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Solène JULIEN LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC

PONT-CROIX : Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES

Absent(e)s :

AUDIERNE : Florent LARDIC, Sandrine PAUL, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS

CLEDEN CAP SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY)

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU (procuration à Frédéric TANTER)

Assistait également à la séance :
Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre d'absents : 6
Nombre de procuration : 2
Nombre de votants : 27

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260604-2026_06_04_03-DE

2026-06-04-03 Affectation des résultats de fonctionnement au 1068 Gestion des déchets

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 adopté par délibération en date du 28 mai 2026 ;
Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement constatés au titre de l'exercice 2025 ;
Considérant la présentation des résultats ;

Le compte administratif 2025 du budget gestion des déchets laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 627 550,49 euros, un excédent d'investissement de 396 692,97 euros et un solde négatif au niveau des restes à réaliser de 235 652,06 euros.

Il propose au Conseil Communautaire de conserver un excédent de fonctionnement reporté de 174 720 euros et d'affecter au 1068 le reste du résultat de fonctionnement, à hauteur de 452 830,49 euros, afin de combler le solde d'exécution de la section d'investissement et de financer le remboursement du capital des emprunts de l'exercice en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats de fonctionnement au compte 1068 pour un montant de 452 830,49€.

Pour copie certifiée conforme,
A Cléden-Cap-Sizun,

Le 4 juin 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Yvan MOULLEC Nadine KERSAUDY

Date de mise en ligne : le 15 juin 2026